

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

8 septembre 2021 A 18 H 30

Convocation du 6 septembre 2021

Présents : GOZZERINO Ghislain, MORISSET Marc, BITTNER Bernard, ATANNÉ Martial, FREICHE Claude, VAN DE HEL Wander, BRETHON Christelle, MARILLIER Mireille, LANSADE Maryline,

Absent excusé : YRIEIX Françoise,

Absent : GIBERT Mickaël

ORDRE DU JOUR

1 – PROJET D'ACCUEIL DE JOUR

Monsieur le Maire remercie Monsieur JOLY, Architecte, Mme La Directrice des ADMR de COULX ainsi que Mme GUIPOUY, meneuses du projet.

Monsieur JOLY présente le projet de réhabilitation de l'ancienne école pour l'aménagement en local permettant l'accueil de jour des personnes âgées.

Monsieur le Maire précise qu'il est souhaitable de valider les plans dans les meilleurs délais afin que l'architecte puisse effectuer le chiffrage du projet pour demander les subventions avant la fin de l'année.

Les représentantes de l'ADMR demandent quelques jours de réflexion pour étudier plus en détail le plan proposé par l'architecte.

2 – ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les luminaires de la place de Gabaret et celui de l'entrée du Chemin du temple sont hors service. Il a été demandé leur remplacement à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, il explique qu'ils sont remplacés par des luminaires basse consommation qui baissent de puissance de 50 % de 22 h à 6 heures

Il présente le devis de remplacement qui s'élève à la somme de 2 728.83 € TTC dont 918.11 € à la charge de la commune.

Le conseil valide le DEVIS et charge Monsieur le Maire de le signer.

3 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT CHEMIN DU BELVEDERE CÔTE ECOLE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite aux fortes pluies du mois de juin il y a eu de problèmes d'évacuation des eaux de pluies sur le chemin du belvédère côté école. L'entreprise GIONCO qui a réalisé les travaux de réfection de ce chemin a tenté de réparer ce désordre mais il s'est avéré qu'il est nécessaire de poser des caniveaux et un regard béton.

Il présente le devis de modifications établi par l'entreprise GIONCO, pour un montant de 2 292.00 € TTC.

Après discussion, Le conseil municipal valide le devis et charge monsieur le Maire de le signer.

4 – ACHAT DEBROUSSAILLEUSE

Monsieur MORISSET, Adjoint, explique que la débroussailleuse qui a plus de 15 ans est hors service et qu'il est nécessaire de la remplacer, il présente le devis de Terre du Sud d'un montant de 775.00 €.

Le conseil valide le devis et charge Monsieur le Maire de le signer.

5 – TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux du local associatif sont bien avancés et précise que le matériel des marchés y a été entreposé ce matin même.

La partie avant du bâtiment a pris du retard le local sera opérationnel d'ici un mois.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- LOGEMENT COMMUNAL RUE DU PRESBYTERE

Le locataire du logement de l'étage du Presbytère quitte le logement au 31 octobre, cette information a été communiquée verbalement, la lettre recommandée n'a toujours pas été reçue par la mairie.

Le conseil maintient le loyer à 600 € auquel il faut ajouter les charges, ordures ménagères....

- AFFAIRE COMMUNE/BOUDOIRON – REMPARTS - AFFICHAGE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le dossier concernant l'affaire qui oppose la commune à Mme BOUDOIRON a été remis entre les mains de maître TANDONNET à Villeneuve sur Lot.

Le débat est ouvert au sujet des remparts et le conseil décide de lancer une procédure de protection des dits remparts, Monsieur le Maire prendra contact avec l'Architecte des Bâtiments de France pour demander leur classement dans le cadre des monuments historiques.

- Prochaine réunion du Conseil pour présentation du projet Eco Domaine Gaia.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 10.

Le Maire